

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 60 (1987)

Heft: 1

Rubrik: Interview d'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

férentes étapes, est l'une des principales possibilités d'intervention.

Les étapes de la procédure législative

1. La Commission d'experts
2. Le travail préparatoire de l'administration
3. La procédure de consultation
4. Le traitement de la consultation
5. Les commissions parlementaires
6. La discussion devant le Conseil national.

Pour qu'un projet aboutisse ou si l'on veut être entendu, il convient de bien connaître ces règles de procédure et participer le plus tôt possible aux diverses étapes.

INTERVIEW D'ACTUALITE



**M. Alfred Fernandez,
directeur général de
l'OIDEL
Organisation inter-
nationale pour le
développement de la
liberté d'enseignement**

Rappelons, pour conclure qu'il y a une réelle inflation législative. Les écoles n'y échappent pas. Les lois et règlements scolaires ne favorisent pas l'initiative privée.

Je me pose la question: est-ce bien l'avenir que nous souhaitons. Notre tradition humanitaire ne devrait-elle pas laisser un peu plus d'espace à l'épanouissement individuel même si le principe égalitaire devait en souffrir?

Le monde politique en décidera. Ne serait-ce alors que pour cette raison, l'engagement politique individuel se justifie pleinement.

Réd. La création de l'OIDEL est sans aucun doute un événement très important pour tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à l'éducation. Il nous paraît très opportun que cette première interview de l'année vous soit consacrée.

A.F. L'OIDEL est une organisation non-gouvernementale, indépendante des formations politiques, des institutions religieuses et des groupes économiques. Fondée en 1985 son but est d'aider les gouvernements à ajuster leur politique éducative aux principes de la liberté d'enseignement énoncés par les différents instruments internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte relatif aux droits sociaux, économiques et culturels.

En conformité avec ces principes, l'OIDEL pense que la liberté d'enseignement constitue le premier fondement du pluralisme social, indispensable pour la préservation des libertés essentielles.

Réd. Nous ne pouvons qu'approuver ces principes. Comment comptez-vous agir? Quels sont vos buts?

A.F. AU NIVEAU INTERNATIONAL

- collaborer aux programmes des Nations Unies, de l'Unesco, du Conseil de l'Europe, des Communautés Européennes et d'autres organisations internationales relatifs au développement et à la sauvegarde des libertés éducatives et culturelles,
- créer une base de données et un service de documentation sur toutes les questions relatives à la liberté d'enseignement,
- promouvoir des recherches qui contribuent à une meilleure application de la liberté d'enseignement.

AU NIVEAU NATIONAL

- aider les gouvernements dans la mise en œuvre et le développement de systèmes éducatifs pluralistes qui permettent aux parents de choisir librement le type d'enseignement qu'ils désirent pour leurs enfants,
- offrir aux personnes et/ou institutions intéressées dans la constitution, gestion et financement de centres éducatifs un bureau de «consulting» en éducation.

Réd. Qui sont les membres fondateurs de l'OIDEL?

A.F. Plusieurs anciens ministres de l'Éducation, plusieurs membres de gouvernements et hauts-fonctionnaires, des parlementaires, des sociologues, des économistes, etc., représentant 25 pays des cinq continents.

Réd. Jusqu'ici, le libre choix de l'école et de l'éducation étaient surtout revendiqués par les parents ou les écoles privées. Votre position vous place au-dessus des intérêts particuliers. Quels rapports voyez-vous avec les écoles privées?

A.F. Nous ne sommes pas une organisation de défense d'intérêts. Nous ne défen-

sons pas les écoles privées, mais le principe fondamental de la liberté d'enseignement telle qu'il est défini dans de nombreuses déclarations et conventions internationales, adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence générale de l'Unesco et un texte, très explicite et complet sur ce thème, adopté par le Parlement européen le 14 mars 1984. (Réd. certains de ces textes seront publiés dans les prochains numéros de la RSE.)

Il est évident que nous sommes ouverts à une collaboration avec les écoles privées suisses, notamment pour la transmission et l'échange d'informations.

Réd. Nos lecteurs seront régulièrement informés de vos travaux et des progrès qui seront réalisés, grâce à votre action.

Pour conclure, quelle est votre prochaine activité importante?

A.F. Un symposium aura lieu, cette année, à Strasbourg, sur l'ensemble du problème. Comme je l'ai dit: L'OIDEL préconise une saine émulation entre écoles multiples reconnues équivalentes.

Elle estime contribuer de cette manière au «self-development» social qui, seul, permet aux démocraties de conserver leur réalité et leur vitalité.

KURSE UND VERANSTALTUNGEN COURS ET MANIFESTATIONS

Delegiertenversammlung des Zentralvorstandes

Die diesjährige Delegiertenversammlung findet am 9. Mai 1987 in Freiburg im Rahmen der Jahresversammlung der Privatschulen der französischen Schweiz statt. Anlässlich dieser Versammlung wird das Projekt CH 91 vorgestellt. Der Zentralpräsident und die Mitglieder des Zentralvorstandes für 1987/88 sind zu wählen.